

Règlement financier 2026-2027

Toute inscription à Saint-Dominique implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe de la Convention de Scolarisation

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles participe aux investissements immobiliers et aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Tarifs annuels forfaitaires calculés selon le Quotient Familial (QF).
Aucun remboursement en cas de départ anticipé.

Tranche	Quotient Familial	Primaire	Collège	Lycée
Tranche 1	Pépinières d'Excellence	jusqu'à 0 €	jusqu'à 0 €	jusqu'à 0 €
Tranche 2	0 € < QF < 14 999 €	1 570 €	1 650 €	1 700 €
Tranche 3	15 000 € < QF < 29 999 €	1 950 €	2 040 €	2 090 €
Tranche 4	QF > 30 000 €	2 150 €	2 250 €	2 300 €

QF = revenu fiscal de référence (ou revenus imposables si RFR non renseigné) / nombre de parts fiscales

1.1 Frais annexes

Les frais annexes couvrent les services pédagogiques, administratifs et matériels liés à la scolarité.

Frais	Prim.	6e	5e	4e	3e	2de	1re	Tle
Forfait / niveau	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €
Photo & badge	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
T-shirt de sport	–	10 €	–	–	–	–	–	–
Certification PSC1	–	–	–	83 €	–	–	–	–
Corrections & oraux	–	–	–	–	45 €	45 €	145 €	145 €
Pédagogie numérique	–	–	–	–	300 €	300 €	300 €	300 €
Cotisation APEL	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €

Nouveau badge en cas de perte : 10 € • Cotisation APEL / famille inclut abonnement *Famille & Éducation*.

Pédagogie numérique (3ème à la Terminale)

L'établissement impose l'usage d'un ordinateur portable spécifique pour tous les élèves dès la 3ème.

- **Équipement** : un PC neuf est remis en 3ème pour une durée de 4 ans.
- **Coût** : la facturation couvre le matériel, la maintenance, le SAV, l'infrastructure réseau (Wi-Fi, serveurs), les licences logicielles et les ressources numériques.
- **Réparation** : les coûts liés à la casse ou à la perte sont précisés dans la Charte Informatique et la Convention de mise à disposition. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement.
- **Important** : le dispositif "Bring Your Own Device" (BYOD) est supprimé.

1.2 Réductions pour fratrie sur contribution des familles pour la scolarisation simultanée de plusieurs enfants à Saint-Dominique • 3 enfants –10 % • 4 enfants –15 % • 5 enfants –20 %.

2. SERVICES ET FRAIS ANNEXES

2.1 Restauration

- Forfait annuel de demi-pension, dégressif et basé sur des jours fixes définis lors de l'inscription en ligne via Ecole Directe jusqu'au 20 septembre 2026.
- Engagement annuel (changement de régime possible au début du 2nd semestre uniquement).
- Forfait lissé sur l'année scolaire, aucun remboursement en cas d'absence ou départ anticipé.
- Les demi-pensionnaires sont encadrés sur le temps de la pause méridienne et non autorisés à quitter l'établissement. Les externes ne sont plus sous la responsabilité de l'Institution dès lors qu'ils sortent de l'enceinte.
- Repas exceptionnel : 11,50 €
- Badge = carte de cantine (remplacement : 10 €).
- Cafétéria incluse pour les lycéens demi-pensionnaires ou accessible via carte prépayée pour les externes. Aucune consommation autorisée en cas de solde insuffisant.

Jours / semaine	1	2	3	4	5
Coût annuel	310 €	560 €	800 €	1 030 €	1 250 €

2.2 Études & Garderies

- Jours fixes à définir lors de l'inscription en ligne via Ecole Directe jusqu'au 20 septembre 2026.
- Forfait lissé sur la période, aucun remboursement en cas d'absence ou départ anticipé.

1er Degré – Étude – Garderie – Forfait annuel	
1 jour	320 €
2 jours	395 €
3 jours	475 €
4 jours	550 €
Garderie exceptionnelle	30 € / jour
2nd Degré – Étude – Forfait bimensuel	
Sept–Déc	200 €
Jan–Mars	200 €
Avril–Juin	180 €

2.3 Internat

Les tarifs incluent l'hébergement, l'encadrement et les repas (petit-déjeuner, goûter et dîner pour les PostBac ; le déjeuner en plus pour les scolaires).

Niveau	Hébergement	Simple rénové	Double rénové	Non rénové
Collège – Lycée	Semaine	–	–	8 200 €
Post-Bac	Semaine	8 100 €	7 800 €	7 000 €
Post-Bac	Semaine + WE	9 800 €	9 500 €	8 700 €

■ **2.4 Ateliers** : inscriptions aux ateliers sportifs ou culturels via Ecole Directe.

■ **2.5 Assurance scolaire** : assurance Generali obligatoire et non dénonçable. Elle couvre l'élève 24h/24, 365 jours par an en France comme à l'étranger pour les activités scolaires et extra-scolaires.

■ 3. FACTURATION & RÈGLEMENT

■ 3.1 Facturation

- Facture annuelle émise fin septembre via Ecole Directe.
- Factures complémentaires émises pour régularisations (sorties, voyages, prestations occasionnelles).

■ 3.2 Règlement

- Mode de paiement : prélèvement automatique mensuel (Mandat SEPA signé numériquement).
- Échéancier : 9 échéances d'octobre à juin avec une possible régularisation en juillet.
- Changements de RIB : contactez Mme Lethiec (s.lethiec@saintdominique.eu).
- Incidents de paiement : tout rejet de prélèvement entraînera la refacturation des frais bancaires.

■ 3.3 Impayés : en cas de défaut de paiement, l'établissement peut :

- Engager une procédure via un cabinet de recouvrement.
- Refuser la réinscription de l'élève pour l'année suivante.

■ 4. DONS & AIDES FINANCIÈRES

■ **4.1 Contribution facultative au patrimoine** : pour soutenir la préservation et l'amélioration du patrimoine immobilier de Saint-Dominique, une contribution au patrimoine est proposée aux familles. Les familles qui souhaitent participer à cet effort de financement pourront fixer librement le montant de leur contribution sur le formulaire mis à leur disposition dans l'espace « Accueil » d'École Directe. Nous remercions chaleureusement les familles qui choisiront d'apporter leur soutien.

■ **4.2 Aide financière** : une réduction exceptionnelle de la contribution des familles peut être accordée après examen d'un dossier, à condition d'avoir préalablement épuisé les recours aux bourses publiques (nationales ou départementales). RDV à prendre auprès des Directions 1er ou 2nd degré.

■ 5. VALIDATION ET SIGNATURE

Le présent règlement doit être signé numériquement du 16 juillet au 28 août 2026 par les deux parents sur l'espace Ecole Directe / section Documents via une signature dématérialisée par SMS.